La politique européenne des visas

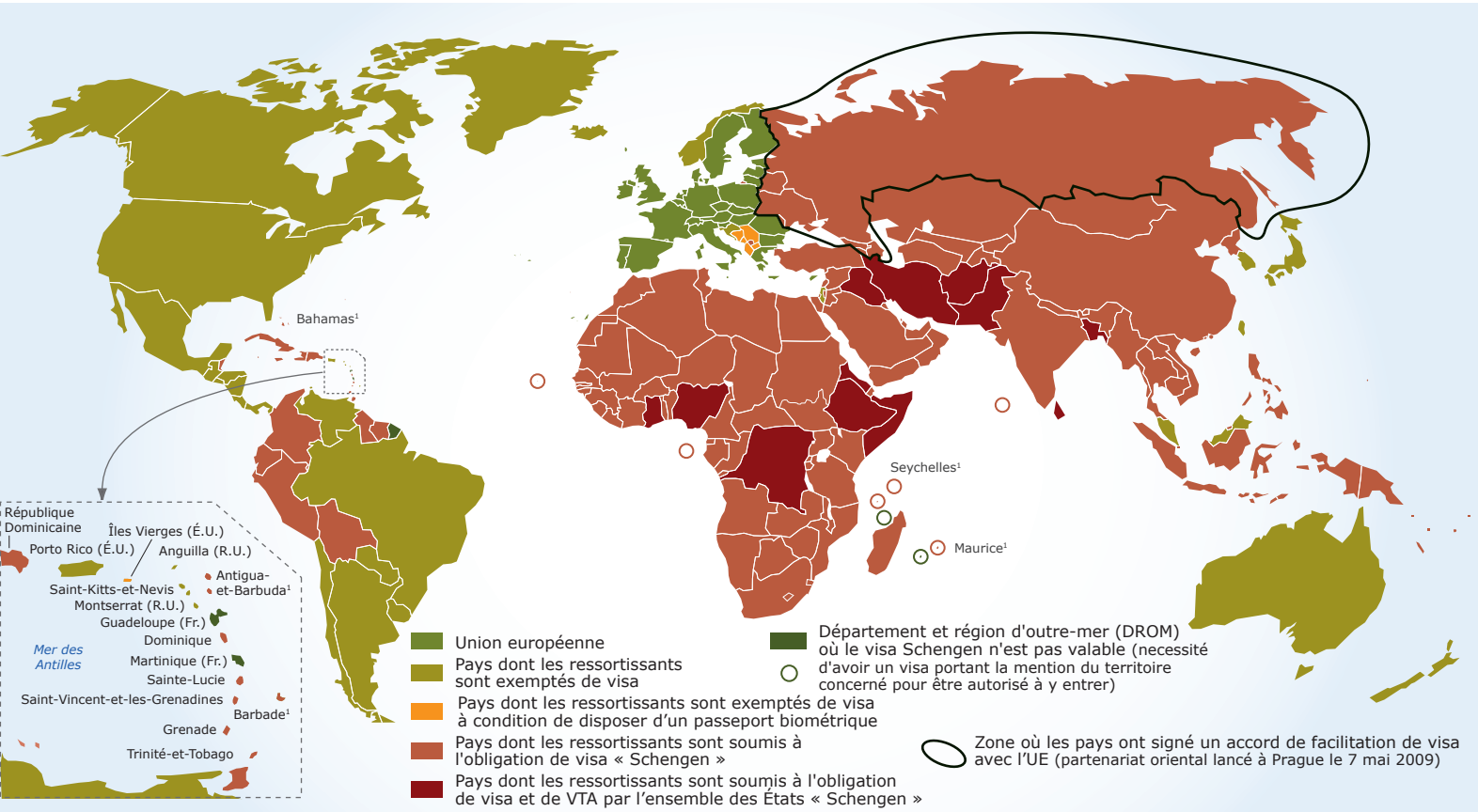

1. L'exemption à l'obligation de visa sera applicable à partir de la date d'entrée en vigueur d'un accord sur l'exemption de visa à conclure avec l'Union européenne.

Sources : Règlement (CE) N° 539/2001 du Conseil du 15 mars 2001 (version consolidée du 19 décembre 2009), Règlement (CE) N° 810/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 établissant un code communautaire des visas, Décision 2007/340/CE du Conseil, du 19 avril 2007, concernant la conclusion de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour entre la Communauté européenne et la Fédération de Russie.

© Migreurop (2012) *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européenne*, Paris, Armand Colin, 144 p.
Carte réalisée par Olivier Clochard.